

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2778

15 novembre 2012

SOMMAIRE

Action Oil Luxembourg SPF S.A.	133298	FINDEV S.A., société de gestion de patri- moine familial	133341
Azul Holding S.C.A.	133298	First Data International Luxembourg S.à r.l.	133339
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	133298	Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l.	133339
Cafe L'Italiano Vero S.à r.l.	133298	Fulflex S.A.	133341
Colonnade Real Estate	133300	Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A.	133339
Communiqué A.G.	133300	Geprolux S.A.	133342
Continental Finance Group S.A.	133301	Gevolux	133343
CPG Baustahlarmierung G.m.b.H.	133310	Grand Garage Paul Wengler S.à r.l.	133342
CPI I&G Alte Elbgaustrasse S.à r.l.	133312	Grand HOTEL-CRAVAT S.à r.l.	133342
Darlington Fabrics Finance S.à r.l.	133312	Green Utility (I) Feeder SICAV-SIF	133341
Delaux Partner's Sàrl	133335	Grethen Jos S.à r.l.	133344
Delux Productions	133325	IMF International Momentum Fund	133340
Dematic Holding S.à r.l.	133312	InnerWorkings Luxembourg IP S.à r.l. ..	133316
Donako Holding S.à r.l.	133325	Interval S.A. - SPF	133338
DSI International Luxembourg S.à r.l. ..	133336	Intesa Sanpaolo Sec SA	133344
Dufry Finances SNC	133326	Jinxinge Sàrl	133344
Eastwine S.A.	133337	Ka S.à r.l.	133344
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	133336	Legacy S.A.	133300
Espace Retouche S.à r.l.	133336	Le Vin Quotidien	133343
Etangs de Mechelsbach s.à r.l.	133337	Lombard International Assurance S.A. ..	133337
Etoile Jardin S.à r.l.	133338	Promovis S.A.	133335
Euroclass Multimedia Holding S.A.	133338	Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l.	133342
Fegon International S.A.	133340	Tupi Nordeste S.à r.l.	133301
Feilux GmbH	133337		
Financial Ridge S.A.	133340		
Financial Ridge S.A.	133340		
Financière Star 1	133338		
FINDEV S.A., société de gestion de patri- moine familial	133341		

Azul Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.319.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 12 octobre 2012 que la société Ernst & Young, avec son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Azul Holding S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012136350/14.

(120179909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Action Oil Luxembourg SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136352/10.

(120180035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 270.445,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Les comptes annuels au 6 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Jean-Guibert Mahy

Gérant

Référence de publication: 2012136383/15.

(120179956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Cafe L'italiano Vero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 9, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 150.598.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Domenico SELVAGGI, cabaretier, né à Turi (Italie), le 20 décembre 1957, demeurant au 21 rue Michel Rodange, L-4306 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Expose préliminaire

1. - Qu'il a déménagé du 147 rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette au 21 rue Michel Rodange, L-4306 Esch-sur-Alzette;

2. - Qu'il est jusqu'à ce jour le seul et unique associé de la société "CAFE L'ITALIANO VERO S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9 rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 150 598, constituée originellement sous la dénomination de "SALON DE CONSOMMATION RENASCER S.à r.l.", suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 11 février 2010, sous le numéro 299 et page 14323;

3. - Que les statuts de la Société ont été modifiés une seule fois depuis et suivant un acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2012, contenant parmi d'autres changements, la modification de la dénomination sociale en celle adoptée actuellement, lequel acte fut publié au Mémorial, le 30 mai 2012, sous le numéro 1334 et page 64023.

4. - Que le capital social de la Société s'élève à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, intégralement libérées, et toutes détenues par lui.

Cessions de parts sociales

Ceci exposé, Monsieur Domenico SELVAGGI, prénommé, seul propriétaire actuel des CENT (100) parts sociales de la prédite Société, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

1) Madame Sandy THOMA, technicienne en hôtellerie, née à Luxembourg, le 6 mai 1977, demeurant 1 Le Clos Marine, F-54560 Beuvillers (France),

ici présente et ce acceptant:

TRENTE-TROIS (33) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) de la Société "CAFE L'ITALIANO VERO S.à r.l.", prédésignée,

pour le prix global de QUATRE MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS (4'092.- EUR) que le cédant déclare avoir bien reçu avant la passation des présentes;

2) Monsieur Marco SELVAGGI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 1979, demeurant 1 Le Clos Marine, F-54560 Beuvillers (France),

ici présent et ce acceptant:

TRENTE-QUATRE (34) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) de la Société

"CAFE L'ITALIANO VERO S.à r.l.", prédésignée,

pour le prix global de QUATRE MILLE DEUX CENT SEIZE EUROS (4'216.- EUR) que le cédant déclare avoir bien reçu avant la passation des présentes.

Ensuite Monsieur Domenico SELVAGGIO, agissant en sa qualité de gérant administratif et la nouvelle associée, Madame Sandy THOMA, agissant elle en sa qualité de gérante technique de la Société, déclarent accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclarent encore que les conditions prévues par l'article sept (7) des statuts de la Société ont été respectées.

Assemblée générale

Les prédites cessions de parts sociales, ayant été acceptées de part et d'autre, les trois (3) associés préqualifiés, se sont réunis ensuite en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix la seule résolution suivante:

Résolution

Les associés décident, que suite à ces cessions de parts sociales, l'article SIX (6) des statuts de la Société est à modifier et aura en conséquence la nouvelle teneur qui suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Les cent (100) parts sociales se répartissent entre les trois (3) associés ci-après de la manière suivante:

1) Monsieur Domenico SELVAGGI, cabaretier, né à Turi (Italie), le 20 décembre 1957, demeurant au 21 rue Michel Rodange, L-4306 Esch-sur-Alzette, trente-trois (33) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune;

2) Madame Sandy THOMA, technicienne en hôtellerie, née à Luxembourg, le 6 mai 1977, demeurant 1 Le Clos Marine, F-54560 Beuvillers (France),

trente-trois (33) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune;

3) Monsieur Marco SELVAGGI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 1979, demeurant 1 Le Clos Marine, F-54560 Beuvillers (France),

trente-quatre (34) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune."

133300

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. SELVAGGI, S. THOMA, M. SELVAGGI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12551. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012136434/83.

(120180063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Colonnade Real Estate, Société Civile.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg E 3.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136454/10.

(120179924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Communiqué A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 88.771.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136455/9.

(120179896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Legacy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.859.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel André René FOURNIER, administrateur de société, demeurant à 95, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «LEGACY S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2119 en date du 2 septembre 2008.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- €) représenté par neuf cents actions (900), de cinquante euros (50,- €) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats d'actions au porteur de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à Mamer, 53, route d'Arlon.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, à raison du présent acte, s'élève à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. HOLTZ, A. R. FOURNIER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11937. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012136659/45.

(120180109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.751.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136457/10.

(120180099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Tupi Nordeste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.020.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.509.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SBM Holding Inc. S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the canton of Fribourg (Switzerland), having its registered office at 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Switzerland, and registered with the Trade Register of the Canton of Fribourg under number CH-217-0131265-2;

2. Lula Nordeste Japan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164779;

3. Arazi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160782;

here each represented by Ms. Gilles Martinez, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on October 9, 2012 and on October 10, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons, represented as mentioned above, are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Tupi Nordeste S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163509, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2723 dated November 9, 2011, and whose articles of association have not been amended since then.

III. The Company’s share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase the Company’s share capital by an amount of sixteen million United States Dollars (USD 16.000.000,00) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) to an amount of sixteen million twenty thousand United States Dollars (USD 16.020.000,00) by creation and issuance of sixteen million shares (16.000.000) new shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares).

2. Approve the subscription for:

- eight million eighty thousand (8.080.000) New Shares and to have them fully paid up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of eight million eighty thousand United States Dollars (USD 8.080.000,00), together with a total share premium in the amount of seventy-one million four hundred fifty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 71.457.500,00) (the SBM Share Premium), by contribution in kind in the total amount of seventy-nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 79.537.500,00) consisting in the conversion of a receivable held by SBM Holding Inc. S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the canton of Fribourg (Switzerland), having its registered office at 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Switzerland, and registered with the Trade Register of the Canton of Fribourg under number CH-217-0131265-2, towards the Company, in the same amount (the SBM Receivable) which SBM Receivable is incontestable, payable and due.

- three million two hundred thousand (3.200.000) New Shares and to have them fully paid up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of three million two hundred thousand United States Dollars (USD 3.200.000,00), together with a total share premium in the amount of twenty-eight million three hundred thousand United States Dollars (USD 28.300.000,00) (the Arazi Share Premium), by contribution in kind in the total amount of thirty-one million five hundred thousand United States Dollars (USD 31.500.000,00) consisting in the conversion of a receivable held by Arazi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160782, towards the Company, in the same amount (the Arazi Receivable) which Arazi Receivable is incontestable, payable and due;

- four million seven hundred twenty thousand (4.720.000,00) New Shares and to have them fully paid up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of four million seven hundred twenty thousand United States Dollars (USD 4.720.000,00), together with a total share premium in the amount of forty-one million seven hundred forty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 41.742.500,00) (the Lula Share Premium), by contribution in kind in the total amount of forty six million four hundred sixty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 46.462.500,00) consisting in the conversion of a receivable held by Lula Nordeste Japan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under Luxembourg law, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164779, towards the Company, in the same amount (the Lula Receivable) which Lula Receivable is incontestable, payable and due.

3. Approve the linking of the share premium paid by each shareholder to the shares held by such shareholder as follows:

- the SBM Share Premium shall be linked to the eight million ninety thousand one hundred (8.090.100) shares held by SBM Holding Inc. S.A., prenamed, in the Company;

- the Arazi Share Premium shall be linked to the three million two hundred four thousand (3.204.000) shares held by Arazi S.à r.l., prenamed, in the Company;

- Lula Share Premium shall be linked to the four million seven hundred twenty-five thousand nine hundred (4.725.900) shares held by Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, in the Company.;

4. Approve the amendment of the article 5 of the articles of association of the Company in order to give the following content:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at sixteen million twenty thousand United States Dollars (USD 16.020.000,00) represented by sixteen million twenty thousand (16.020.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own Lux shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium amount paid on top of the nominal value paid on any share shall be allocated to the share premium account. Any share premium paid upon subscription of any shares or allocated to any issued shares shall be deemed to automatically attach and shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed or otherwise distributed exclusively to the owner of such shares at the time of such reimbursement who shall have exclusive rights to such premium.

A special equity reserve account (account 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009) may be set up into which equity contributions may be made without the issuance of shares. Any amount paid and allocated to the special equity reserve account by a shareholder shall always remain attached to the shares held by such shareholder on which it has been allocated, and shall be reimbursed or otherwise distributed exclusively to the owner of such shares at the time of such reimbursement who shall have exclusive rights to such special equity reserve amount.

No amount may be paid into or out of any share premium account or any special equity reserve account without the unanimous consent of the shareholders, in general meeting or by way of written resolution, such resolution to state the amounts to be contributed or to be distributed and to which shares such amounts are attached. Such payments shall be consistent with the terms of any shareholders agreement entered into by the shareholders with respect to the Company from time to time.

The share register of the Company will record the amounts standing, from time to time, to the credit of the share premium account and/or the special equity reserve account and shall indicate to which shares such amounts are attached. Any and all updates to the share register to reflect contributions to or payments or distributions from the share premium account or special equity reserve account shall require the signature of each shareholder (or a shareholder’s duly appointed representative)."

5. Approve the amendment of the article 8 of the articles of association of the Company in order to give the following content:

“ **Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

For the avoidance of any doubt, any transfer of shares shall include any amounts standing to the credit of the share premium account and the special equity reserve account which are attached to those shares”.

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company’s share capital by an amount of sixteen million United States Dollars (USD 16.000.000,00) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) to an amount of sixteen million twenty thousand United States Dollars (USD 16.020.000,00) by creation and issuance of sixteen million new shares (16.000.000), all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares).

Second resolution

The shareholders resolve to approve the subscription for the New Shares by SBM Holding Inc.

S.A., prenamed, Arazi S.à r.l., prenamed, and Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed.

Subscription – Payment

SBM Holding Inc. S.A., prenamed, declares to subscribe for eight million eighty thousand (8.080.000) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of eight million eighty thousand United States Dollars (USD 8.080.000,00), together with a share premium in the total amount of seventy-one million four hundred fifty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 71.457.500,00) (the SBM Share Premium) by contribution in kind in the total amount of seventy-nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 79.537.500,00) consisting in the conversion of a receivable held by SBM Holding Inc. S.A., prenamed, against the Company, in the same amount (the SBM Receivable) which SBM Receivable is incontestable, payable and due;

Arazi S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for three million two hundred thousand (3.200.000) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of three million two hundred thousand United States Dollars (USD 3.200.000,00), together with a share premium in the total amount of twenty-eight million three hundred thousand United States Dollars (USD 28.300.000,00) (the Arazi Share Premium) by contribution in kind in the total amount of thirty-one million five hundred thousand United States Dollars (USD 31.500.000,00) consisting in the conversion of a receivable held by Arazi S.à r.l., prenamed, against the Company, in the same amount (the Arazi Receivable) which Arazi Receivable is incontestable, payable and due;

Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for four million seven hundred twenty thousand (4.720.000,00) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of four million seven hundred twenty thousand United States Dollars (USD 4.720.000,00), together with a share premium in the total amount of forty-one million seven hundred forty-two thousand five hundred

United States Dollars (USD 41.742.500,00) (the Lula Share Premium), by contribution in kind in the total amount of forty six million four hundred sixty two thousand five hundred United States Dollars (USD 46.462.500,00) consisting in the conversion of a receivable held by Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, towards the Company, in the same amount (the Lula Receivable) which Lula Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated October 12, 2012 of the Company, certified true and correct by its sole manager;
- a contribution declaration of SBM Holding Inc. S.A., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the SBM Receivable;
- a contribution declaration of Arazi S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Arazi Receivable.
- a contribution declaration of Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Lula Receivable.

Effective implementation of the contributions

SBM Holding Inc. S.A., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the SBM Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the SBM Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than SBM Holding Inc. S.A., prenamed, is entitled to any rights as to the SBM Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the SBM Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Arazi S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Arazi Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Arazi Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Arazi S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Arazi Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Arazi Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Lula Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Lula Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Lula Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Lula Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Reports of the Company's sole manager

The reports of the sole manager of the Company, dated October 5,9,10, 2012, annexed to the present deed, attest that the sole manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally bound as sole manager of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agrees with their description, with their valuation and confirms the validity of the subscriptions and payments.

Third resolution

The shareholders resolve to link the share premium paid by each shareholder to the shares held by such shareholder as follows:

- the SBM Share Premium shall be linked to the eight million ninety thousand one hundred (8,090,100) shares held by SBM Holding Inc. S.A., prenamed, in the Company;
- the Arazi Share Premium shall be linked to the three million two hundred four thousand (3.204.000) shares held by Arazi S.à r.l., prenamed, in the Company;
- the Lula Share Premium shall be linked to the four million seven hundred twenty-five thousand nine hundred (4.725.900) shares held by Lula Nordeste Japan S.à r.l., prenamed, in the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the article 5 of the articles of association of the Company such that it shall read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at sixteen million twenty thousand United States Dollars (USD 16.020.000,00) represented by sixteen million twenty thousand (16.020.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium amount paid on top of the nominal value paid on any share shall be allocated to the share premium account. Any share premium paid upon subscription of any shares or allocated to any issued shares shall be deemed to automatically attach and shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed or otherwise distributed exclusively to the owner of such shares at the time of such reimbursement who shall have exclusive rights to such premium.

A special equity reserve account (account 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009) may be set up into which equity contributions may be made without the issuance of shares. Any amount paid and allocated to the special equity reserve account by a shareholder shall always remain attached to the shares held by such shareholder on which it has been allocated, and shall be reimbursed or otherwise distributed exclusively to the owner of such shares at the time of such reimbursement who shall have exclusive rights to such special equity reserve amount.

No amount may be paid into or out of any share premium account or any special equity reserve account without the unanimous consent of the shareholders, in general meeting or by way of written resolution, such resolution to state the amounts to be contributed or to be distributed and to which shares such amounts are attached. Such payments shall be consistent with the terms of any shareholders agreement entered into by the shareholders with respect to the Company from time to time.

The share register of the Company will record the amounts standing, from time to time, to the credit of the share premium account and/or the special equity reserve account and shall indicate to which shares such amounts are attached. Any and all updates to the share register to reflect contributions to or payments or distributions from the share premium account or special equity reserve account shall require the signature of each shareholder (or a shareholder’s duly appointed representative).”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 8 of the articles of association of the Company such that it shall read as follows:

“ **Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

For the avoidance of any doubt, any transfer of shares shall include any amounts standing to the credit of the share premium account and the special equity reserve account which are attached to those shares.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. SBM Holding Inc. S.A., une société anonyme établie et existant en vertu des lois du canton de Fribourg (Suisse), ayant son siège social au 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Suisse, et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Fribourg sous le numéro CH-217-0131265-2;

2. Lula Nordeste Japan S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant en vertu des lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164779;

3. Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160782.

ici représentées par M. Gilles Martinez, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 9 octobre 2012 et le 10 octobre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Tous les associés étant présents ou représentés, ceux-ci déclarent avoir été dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

II. Les personnes comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination "Tupi Nordeste S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163509, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2723 en date du 9 novembre 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de seize millions de Dollars Américains (USD 16.000.000,00) afin de porter celui-ci de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) à un montant de seize millions vingt mille Dollars Américains (USD 16.020.000,00) par la création et l'émission de seize millions (16.000.000) de parts sociales nouvelles, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

2. Approbation quant à la souscription de:

- huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) Nouvelles Parts Sociales et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de huit millions quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 8.080.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante et onze millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 71.457.500,00) (la Prime d'Emission SBM), par apport en nature d'un montant total de soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 79.537.500,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par SBM Holding Inc. S.A., une société anonyme établie et existant en vertu des lois du canton de Fribourg (Suisse), ayant son siège social au 5, route de Fribourg, CH-1723 Marly, Suisse, et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Fribourg sous le numéro CH-217-0131265-2 (la Créance SBM), envers la Société, laquelle Créance SBM est certaine, liquide et exigible.

- trois millions deux cent mille (3.200.000) Nouvelles Parts Sociales et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de trois millions deux cent mille Dollars Américains (USD 3.200.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit millions trois cent mille Dollars Américains (USD 28.300.000,00) (la Prime d'Emission Arazi), par apport en nature d'un montant total de trente et un millions cinq cent mille Dollars Américains (USD 31.500.000,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160782 (la Créance Arazi), envers la Société, laquelle Créance Arazi est certaine, liquide et exigible.

- quatre millions sept cent vingt mille (4.720.000) Nouvelles Parts Sociales et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de quatre millions sept cent vingt mille Dollars Américains (USD 4.720.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions sept cent quarante-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 41.742.500,00) (la Prime d'Emission Lula), par apport en nature d'un montant total de quarante-six millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 46.462.500,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Lula Nordeste Japan S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant en vertu des lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164779 (la Créance Lula), envers la Société, laquelle Créance Lula est certaine, liquide et exigible.

3. Approbation du fait que la prime d'émission payée par chaque associé sera liée aux parts sociales détenues par celui-ci comme suit:

- la Prime d'Emission SBM sera liée aux huit millions quatre-vingt-dix mille cent (8.090.100) parts sociales détenues par SBM Holding Inc. S.A., précitée, dans la Société;

- la Prime d'Emission Arazi sera liée aux trois millions deux cent quatre mille (3.204.000) parts sociales détenues par Arazi S.à r.l., précitée, dans la Société;

- la Prime d'Emission Lula sera liée aux quatre millions sept cent vingt-cinq mille neuf cents (4.725.900) parts sociales détenues par Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée, dans la Société.

4. Approbation de la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à seize millions vingt mille Dollars Américains (USD 16.020.000,00) représenté par seize millions vingt mille (16.020.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts Toute prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute part sociale émise sera allouée au compte de prime d'émission.

Toute prime d'émission ainsi versée lors de la souscription de parts sociales sera considérée comme étant automatiquement attachée et restera toujours attachée aux parts sociales pour lesquelles la dite prime a été payée et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.

Un compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres pourra aussi être créé (compte 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois créé par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009), auquel des apports en capital pourront être réalisés sans émission de part sociale. Tout apport payé et alloué au compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres par un associé restera attachée aux parts sociales détenues par cet associé auxquelles il a été alloué, et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur ce compte.

Aucune somme ne pourra être versée sur ou distribuée à partir de l'un quelconque des comptes de prime d'émission ou de l'un quelconque des comptes d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres sans le consentement unanime des associés pris lors d'une assemblée générale ou par voie de résolutions écrites, cette résolution devant établir les montants qui seront apportés ou distribués et les parts sociales sur lesquelles ces montants seront attachés. Ces paiements devront respecter les dispositions de tout pacte d'associés qui aurait pu être signé par les associés de la Société.

Le registre d'associés de la Société enregistrera les montants qui auront été crédités au compte de prime d'émission et/ou compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres et indiquera les parts sociales sur lesquelles ces montants sont attachés.

Toute mise à jour du registre d'associés reflétant les apports ou les paiements ou les distributions réalisés à partir du compte de prime d'émission ou du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres nécessitera la signature de chacun des associés (ou d'un représentant dûment mandaté).”

5. Approbation de la modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Pour éviter toute confusion, tout transfert de parts sociales inclura tout montant figurant au crédit du compte de prime d'émission et du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres qui sont attachés à ces parts sociales.”

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions de Dollars Américains (USD 16.000.000,00) afin de porter celui-ci de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) à un montant de seize millions vingt mille Dollars Américains (USD 16.020.000,00) par la création et l'émission de seize millions (16.000.000) de parts sociales nouvelles, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par SBM Holding Inc. S.A., précitée, Arazi S.à r.l., précitée, et Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée.

Souscription – Libération

SBM Holding Inc. S.A., précitée, déclare souscrire à huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) Nouvelles Parts Sociales et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de huit millions quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 8.080.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante et onze millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 71.457.500,00) (la Prime d'Emission SBM), par apport en nature d'un montant total de soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 79.537.500,00), consistant en la conversion

d'une créance d'un même montant détenue par SBM Holding Inc. S.A., précitée, (la Créance SBM), envers la Société, laquelle Créance SBM est certaine, liquide et exigible.

Arazi S.à r.l., précitée, déclare souscrire à trois millions deux cent mille (3.200.000) Nouvelles Parts Sociales et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de trois millions deux cent mille Dollars Américains (USD 3.200.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit millions trois cent mille Dollars Américains (USD 28.300.000,00) (la Prime d'Emission Arazi), par apport en nature d'un montant total de trente et un millions cinq cent mille Dollars Américains (USD 31.500.000,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Arazi S.à r.l., précitée, (la Créance Arazi), envers la Société, laquelle Créance Arazi est certaine, liquide et exigible.

Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée déclare souscrire à quatre millions sept cent vingt mille (4.720.000) Nouvelles Parts Sociales et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de quatre millions sept cent vingt mille Dollars Américains (USD 4.720.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions sept cent quarante-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 41.742.500,00) (la Prime d'Emission Lula), par apport en nature d'un montant total de quarante-six millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 46.462.500,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée, (la Créance Lula), envers la Société, laquelle Créance Lula est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 12 octobre 2012 de la Société, certifié exact et véridique par son gérant unique;
- une déclaration d'apport de SBM Holding Inc. S.A., précitée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance SBM;
- une déclaration d'apport de Arazi S.à r.l., précitée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Arazi;
- une déclaration d'apport de Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Lula.

Réalisation effective des apports en nature

SBM Holding Inc. S.A., précitée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance SBM et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance SBM n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que SBM Holding Inc. S.A., précitée, ne dispose de droits sur la Créance SBM;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance SBM en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Arazi S.à r.l., précitée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Arazi et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance Arazi n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que Arazi S.à r.l., précitée, ne dispose de droits sur la Créance Arazi;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Arazi en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Lula et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance Lula n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée, ne dispose de droits sur la Créance Lula;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Lula en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Rapports du gérant unique de la Société

Les rapports du gérant unique de la Société en date du 5,9,10 octobre 2012, annexés au présent acte, attestent que le gérant unique de la Société, reconnaissant avoir été informé auparavant de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant unique de la Société eu égard aux apports en nature décrits ci-dessus, accepte expressément leur description et leur évaluation et confirme la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Les associés décident de lier la prime d'émission payée par chaque associé aux parts sociales détenues par celui-ci comme suit:

- la Prime d'Emission SBM sera liée aux huit millions quatre-vingt-dix mille cent (8.090.100) parts sociales détenues par SBM Holding Inc. S.A., précitée, dans la Société;
- la Prime d'Emission Arazi sera liée aux trois millions deux cent quatre mille (3.204.000) parts sociales détenues par Arazi S.à r.l., précitée, dans la Société;
- la Prime d'Emission Lula sera liée aux quatre millions sept cent vingt-cinq mille neuf cents (4.725.900) parts sociales détenues par Lula Nordeste Japan S.à r.l., précitée, dans la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à seize millions vingt mille Dollars Américains (USD 16.020.000,00) représenté par seize millions vingt mille (16.020.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts

Toute prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute part sociale émise sera allouée au compte de prime d'émission. Toute prime d'émission ainsi versée lors de la souscription de parts sociales sera considérée comme étant automatiquement attachée et restera toujours attachée aux parts sociales pour lesquelles la dite prime a été payée et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.

Un compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres pourra aussi être créé (compte 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois créé par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009), auquel des apports en capital pourront être réalisés sans émission de part sociale. Tout apport payé et alloué au compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres par un associé restera attachée aux parts sociales détenues par cet associé auxquelles il a été alloué, et sera remboursable ou autrement distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur ce compte.

Aucune somme ne pourra être versée sur ou distribuée à partir de l'un quelconque des comptes de prime d'émission ou de l'un quelconque des comptes d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres sans le consentement unanime des associés pris lors d'une assemblée générale ou par voie de résolutions écrites, cette résolution devant établir les montants qui seront apportés ou distribués et les parts sociales sur lesquelles ces montants seront attachés.

Ces paiements devront respecter les dispositions de tout pacte d'associés qui aurait pu être signé par les associés de la Société.

Le registre d'associés de la Société enregistrera les montants qui auront été crédités au compte de prime d'émission et/ou compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres et indiquera les parts sociales sur lesquelles ces montants sont attachés. Toute mise à jour du registre d'associés reflétant les apports ou les paiements ou les distributions réalisés à partir du compte de prime d'émission ou du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres nécessitera la signature de chacun des associés (ou d'un représentant dûment mandaté).”

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Pour éviter toute confusion, tout transfert de parts sociales inclura tout montant figurant au crédit du compte de prime d'émission et du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres qui sont attachés à ces parts sociales.”

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCÈS-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Martinez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: EAC /2012/13724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012136874/476.

(120179916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

CPG Baustahlarmierung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 34, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 172.097.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwölften Oktober,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen

Herr Paolo Sortino, Eisenbieger, geboren am 3. Oktober 1976, wohnhaft in D-66299 Friedrichsthal, Karlstraße 6.

Der obengenannt Komparent hat den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Art. 2. Name der Gesellschaft. Der Name der Gesellschaft ist CPG Baustahlarmierung G.m.b.H.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist Stahlverlegung sowie die Ausübung der Berufe Erdarbeit-, Aushub- und Kanalbauunternehmer, Asphalt- und Bitumen(Schwarzdecken) fertiger/Asphalterer, Fuger und Eisenbetonverschrotter.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann vor ihrem Ablauf jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Er kann durch Beschluss des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundertsechszwanzig Euro (EUR 126) je Gesellschaftsanteil.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, je nachdem, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zu einem gleichwertigen Anteil am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer sämtliche Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zuerkannt werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteiles bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteiles müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so kann der alleinige Gesellschafter seine Gesellschaftsanteile frei veräußern.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile frei zwischen Gesellschaftern veräußert werden. Die Gesellschaftsanteile können an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung einer Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, veräußert oder übertragen werden.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Verwaltung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

Art. 14. Befugnisse. Der oder die Geschäftsführer haben die weitgehende Befugnisse alle Handlungen welche im Rahmen der Geschäftsführung liegen ausgeführt.

Art. 15 Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Geschäfte durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers vertreten.

Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigte Person(en) verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 16. Gesellschafterversammlung. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und von dem Geschäftsführung am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Vollmachten werden den Protokollen beigelegt.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Bilanz. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden die Bücher geschlossen und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter hat das Recht, die Bilanz und die Finanz- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 19. Auflösung, Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, für welche Ursache und zu welcher Zeit auch immer, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler, die Gesellschafter sein können oder nicht und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler (s) festlegt.

Art. 20. Auffangklausel. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Nachdem der Gesellschaftervertrag somit durch den Komparenten Herrn Paolo Sortino, vorgenannt, erstellt worden ist, hat dieser erklärt, alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu zeichnen und durch einen Gesamtbetrag von zwölf-tausendsechshundert Euro (EUR 12.600) voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zwölf-tausendsechshundert Euro (EUR 12.600) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die Gesellschafter haben sodann folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1) Folgende Person wird für eine unbegrenzte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft bestimmt:
Herr Paolo Sortino, Eisenbieger, geboren am 3. Oktober 1976, wohnhaft in D-66299 Friedrichsthal, Karlstraße 6.
2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-5550 Remich, 34, rue de Macher, befinden.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar hat den Komparenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vorgenannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Der Komparent bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Sortino, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 octobre 2012. REM/2012/1262. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136458/116.

(120180211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012136459/11.

(120180136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Darlington Fabrics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 150.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012136461/11.

(120180011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of October,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Dematic Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nine million euro (EUR 9,000,000.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 8 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 490 of 8 March 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.618 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 30 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2872 of 24 November 2011.

The meeting was declared open at 10.15 a.m. by Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Caroline Taudière, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me May N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to US Dollars by applying the exchange rate as at 4 October 2012, i.e. EUR 1.- = USD 1.2951 (as published by the European Central Bank on 4 October 2012) and to declare that the subscribed capital of the Company shall amount to eleven million six hundred fifty-five thousand nine hundred USD dollars (USD 11,655,900.-).

2 To remove the nominal value of the issued shares of the Company.

3 To amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to US Dollars by applying the exchange rate as at 4 October 2012, i.e. EUR 1.- = USD 1.2951 (as published by the European Central Bank on 4 October 2012) and declared that the subscribed capital of the Company shall amount to eleven million six hundred fifty-five thousand nine hundred USD dollars (USD 11,655,900.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to remove the nominal value of the issued shares of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at eleven million six hundred fifty-five thousand nine hundred USD dollars (USD 11,655,900.-) which is divided into:

- forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up

- thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- forty thousand (40,000) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- forty thousand (40,000) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- forty thousand (40,000) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- forty thousand (40,000) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- forty thousand (40,000) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up; and

- forty thousand (40,000) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares"), without nominal value, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles of association or by the Law"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Dematic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 490 du 8 mars 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.618 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2872, en date du 24 novembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Maître Marc Frantz, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Caroline Taudière, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître May N'Diaye, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la devise du capital souscrit de la Société d'euro en dollar américain par application du taux de change en date du 4 Octobre 2012, i.e. EUR 1,- = USD 1,2951 (tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 4 octobre 2012) et déclaration que le capital social souscrit sera de onze million six cents cinquante-cinq mille neuf cents dollars américains (USD 11.655.900,-).

2 Suppression de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société.

3 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer la devise du capital souscrit de la Société d'euro en dollar américain par application du taux de change en date du 4 octobre 2012, i.e. EUR 1.- = USD 1,2951 (tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 4 octobre 2012) et a déclaré que le capital social souscrit sera de onze millions six cent cinquante-cinq mille neuf cents dollars américains (USD 11.655.900,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises par la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à onze millions six cent cinquante-cinq mille neuf cents dollars américains (USD 11.655.900,-) qui est divisé en:

- quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I"), sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées;

Les droits en obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des statuts ou de la Loi."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, C. Taudière, M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2012, REM/2012/1240. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136462/171.

(120180165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

InnerWorkings Luxembourg IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.092.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

InnerWorkings Europe Limited, a United Kingdom private limited company, having its registered office at One Cranmore, Cranmore Drive, Shirley, Solihull, West Midlands B90 4RZ, the United Kingdom, and registered with the Companies House under number 01845737, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th!, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license or sublicense those rights, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management, development, licensing and sublicensing of those rights, including any patents, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, sublicenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and similar rights against infringement, unauthorized use or violation by third parties. The Company can furthermore provide or cause to provide know how, development consulting advice and operating services, promotion, representation and all operations of such nature.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “InnerWorkings Luxembourg IP S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and

remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within

a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January, 1st and ends on December, 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the twelve thousand, five hundred (12,500) shares have been subscribed by InnerWorkings Europe Limited, pre-named.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Managers:

* Mr. Joseph Busky, Chief Financial Officer, born on July 26th, 1967, in Baltimore (Maryland), the United States of America, with professional address at 600 W Chicago Ave., Ste. 850, Chicago, IL 60654, the United States of America; and

* Mr. Yves Rogivue, Managing Director, born on May 13th, 1961, in Switzerland, with professional address at 26, Kreuzbühlstrasse, CH-8008 Zürich, Switzerland.

- Category B Manager:

* Mr. Christophe Fender, born on July 10th, 1965, in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

InnerWorkings Europe Limited, une société à responsabilité limitée ("private limited company") constituée selon le droit britannique, ayant son siège social au One Cranmore, Cranmore Drive, Solihull, UK. B90 4RZ, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés britannique ("Companies House") sous le numéro 01845737, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la “Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les “Statuts”).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, dans d’autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets ou d’autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d’option d’achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, informations confidentielles, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences ou des sous-licences de ces droits, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et soustraire la gestion et le développement de ces droits, incluant tous brevets, marques et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet. La Société pourra prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, sous-licences, marques de service, savoir-faire, informations confidentielles et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et droits similaires contre les violations, les utilisations non autorisées et les violations par des tiers. La Société pourra par ailleurs fournir, directement ou indirectement, la transmission d’un savoir-faire, des services de conseil en développement ainsi que tous services opérationnels, assurer la promotion, la représentation et toutes opérations de cette nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l’exception d’un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l’émission de parts et d’obligations et d’autres titres représentatifs d’emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l’émission de “PECS” et des “warrants”, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d’obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d’une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d’une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d’intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s’y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination “InnerWorkings Luxembourg IP S.à r.l.”.

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d’émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L’avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents parts sociales ont été souscrites par InnerWorkings Europe Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

- M. Joseph Busky, Directeur Financier, né le 26 juillet 1964, à Baltimore (Maryland), Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 600 W Chicago Ave., Ste. 850, Chicago, IL 60654, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Yves Rogivue, Directeur Général, né le 13 mai 1961, en Suisse, ayant son adresse professionnelle au 26, Kreuzbühlstrasse, CH-8008 Zürich, Suisse.

- *Gérant de catégorie B:*

- M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965, à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136600/520.

(120180017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136464/12.

(120179903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Delux Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 37.249.

Les comptes annuels au 31.12. 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136476/10.

(120179877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Dufry Finances SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 172.090.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of October.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dufry International AG, a corporation limited by shares ("Aktiengesellschaft") incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Hardstrasse 95, 4052 Basel (Switzerland), registered with the Swiss Trade Register under number CH-270.3.002.354-9,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Dufry Holdings & Investments AG, a corporation limited by shares ("Aktiengesellschaft") incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Hardstrasse 95, 4052 Basel (Switzerland), registered with the Swiss Trade Register under number CH-270.3.014.261-5,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorneys and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties represented as stated above have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership (société en nom collectif) which such parties declared to form:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the partnership is "Dufry Finances SNC" (the "Partnership").

The Partnership is a partnership (société en nom collectif) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Partnership is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners (the "Partners"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated partnership.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries,

affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Partnership may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Partnership may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Partnership is formed for an unlimited duration without prejudice to article 15.

4.2. The Partnership is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several partners.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital.

5.1. The capital of the Partnership is set at two million six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 2,660,000), represented by ten thousand (10,000) units with a nominal value of two hundred and sixty-six United States Dollars (USD 266) each, all of which are fully paid up.

5.2. The capital of the Partnership may be increased or decreased in one or several times by an unanimous resolution of the Partners' meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Units.

6.1. Each unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at the Partners' meetings.

6.2. Each unit is indivisible as far as the Partnership is concerned. Co-owners of units must be represented towards the Partnership by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.3. Any transfer of unit(s) to a new partner is subject to a prior unanimous consent of the Partners. Any transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. A unit transfer is only binding upon the Partnership or third parties following a notification to, or acceptance by, the Partnership in accordance with article 1690 of the Civil Code.

III. Management

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Partnership is managed by one or more managers appointed by unanimous resolution of the Partners, which sets the term of their office. The managers need not be Partners.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a unanimous resolution of the Partners.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be Partner(s) or manager(s) of the Partnership. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (i) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Partnership is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Partnership is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Partnership is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Partnership is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Conflict of Interests.

10.1. No contract or other transaction between the Partnership and any other partnership or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the Managers or officers of the Partnership have a personal interest in, or is a manager, associate, officer or employee of such other partnership or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Partnership who serves as a manager, associate, officer or employee of any partnership or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other partnership or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10.2. Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Partnership may have any personal conflicting interest in any transaction of the Partnership, he shall make known to the Partners such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

10.3. The Partnership shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Partnership, or, at the request of the Partnership, of any other partnership of which the Partnership is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Partnership is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

IV. Partners' Meetings

Art. 11. General meetings of the Partners and Partners circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Partners are adopted at a general meeting of Partners (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Partners Circular Resolutions").

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Partners Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Partners, in accordance with the Articles. Partners Circular Resolutions signed by all the Partners are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Partners are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Partners representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Partners at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Partner may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Partner, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners Circular Resolutions are passed by the unanimous consent of all the Partners.

11.3. Copies or extracts of the minutes of the Partners' meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Manager(s).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Partnership's assets and liabilities, with an annex summarizing the Partnership's commitments and the debts of the manager(s) and Partners towards the Partnership.

12.3. Each Partner may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. The supervision of the Partnership's operations may be, and shall be in the cases provided by the Law entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be Partners.

13-2. The Partners appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Each year the Partners will approve the accounts of the preceding year in their Partners' meeting.

14.2. The result of the financial year will be allocated proportionally to the Partners pro rata to the number of the units held by them, on the provisional Partners' accounts. The balances of these provisional accounts become claims or debts of each Partner only if they are transferred by unanimous resolution taken by the Partners' general meeting representing the whole capital to each Partner's definitive account. The claims in favour of each Partner will become due only by unanimous resolution taken by the Partners' general meeting representing the whole capital.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15.

15.1. The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any Partner will not cause the dissolution of the Partnership.

15.2. In any other case, the Partners' meeting must agree on the dissolution of the Partnership by unanimous consent of all the Partners.

15.3. Should the Partnership be dissolved, the Partners appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Partnership.

15.4. After payment of all the debts of and charges against the Partnership and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Partners pro rata to the number of the units held by them.

VII. General provisions

Art. 16.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Partners Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Partners Circular Resolu-

tions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the Partners from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Partnership having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Partner	Subscribed capital (USD)	Number of units	Amount paid-in (USD)
Dufry International AG	2,659,734	9,999	2,659,734
Dufry Holdings & Investments AG	266	1	266
Total:	2,660,000	10,000	2,660,000

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of two million six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 2,660,000) is now available to the company.

Resolutions of the partners' meeting

Immediately after the formation of the Partnership, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Partners' meeting, passed the following resolutions:

1. The Partnership shall have its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;
2. The Partners' meeting resolved to appoint the following persons as managers for an unlimited period:
 - a.- Andreas SCHNEITER, born in Schwendibach (Switzerland), on 25 June 1970, with professional address at Hards-trasse 95, CH-4020 Basel, Switzerland.
 - b.- Christophe GAUL, born in Messancy (Belgium), on 3 April 1977, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR2,300.-).

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dufry International AG, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Hardstrasse 95, 4052 Basel (Suisse), enregistrée au Registre de Commerce suisse sous le numéro CH-270.3.002.354-9,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

Dufry Holdings & Investments AG, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Hardstrasse 95, 4052 Basel (Suisse), enregistrée au Registre de Commerce suisse sous le numéro CH-270.3.014.261-5,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme établit ci-dessus, ont requis le notaire de dresser comme suit les statuts d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer:

I. Raison sociale - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Raison sociale. La raison sociale de la société en nom collectif est "Dufry Finances SNC" (la «Société»).

La Société est une société en nom collectif régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg actuellement en vigueur et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du(des) gérant(s) (les «Gérants»). Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision des associés (les «Associés»), agissant conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du(des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait/estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée sans préjudice de l'article 15.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à deux million six cent soixante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.660.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 266,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés, agissant conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés.

6.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires de parts sociales doivent être représentés auprès de la Société par un mandataire, qu'il soit désigné parmi eux ou non.

6.3 Les parts sociales sont transférables avec l'accord unanime des associés. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

III. Gérance

Art. 7. Nomination et Révocation des Gérants.

7.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par décision unanime des Associés, qui déterminera le terme de leur mandat. Les Gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par décision unanime des Associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils forment un conseil de gérance (le «Conseil»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour exercer et approuver tous les actes et toutes les opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Conflit d'Intérêts.

10.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en sera gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

10.2 Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les associés et il ne pourra prendre part aux délibérations ou approuver au sujet de cette opération.

10.3 La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et gérant de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encouru par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

IV. Assemblée des associés

Art. 11. Assemblée générale des Associés et Résolutions circulaires des Associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées à l'unanimité des Associés.

11.3 Les copies ou extraits des minutes des Assemblées Générales des Associés devant être produites dans des procédures judiciaires ou autres seront signées par les Gérants.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1 La supervision des opérations de la Société pourra être, et sera dans les cas prévus par la Loi confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être Associés ou non.

13.2 Les Associés devront nommer le commissaire aux comptes le cas échéant et le réviseur d'entreprises le cas échéant, et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le commissaire aux comptes et le réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Chaque année les Associés approuvent les comptes de l'année précédente lors de l'assemblée des Associés.

14.2 Le résultat de l'année fiscale sera alloué proportionnellement au pro rata du nombre de parts sociales détenues par les Associés, sur les comptes provisoires des Associés. Les bilans de ces comptes provisoires deviendront des créances ou des dettes de chaque Associé seulement s'ils sont transférés par une décision unanime prise par l'Assemblée Générale des Associés représentant l'entièreté du capital social au compte définitif de chaque Associé. Les créances en faveur de chacun des Associés ne seront dues que suite à une décision prise à l'unanimité des voix par l'Assemblée Générale des Associés représentant l'intégralité du capital social souscrit.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15.

15.1 La liquidation, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire tel que la mort ou la suspension de droits civils de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 Dans tout autre cas, l'assemblée des Associés devra statuer sur la dissolution de la Société par un vote unanime de l'ensemble des Associés.

15.3 En cas de dissolution de la Société, les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être Associés, pour effectuer la liquidation, et déterminent leur nombre, leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit décidé autrement par les Associés, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.4 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les Associés au pro rata du nombre des parts qu'ils détiennent.

VII. Dispositions générales

Art. 16.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Libération (USD)
Dufry International AG	2,659,734	9,999	2,659,734
Dufry Holdings & Investments AG	266	1	266
Total:	2,660,000	10,000	2,660,000

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux million six cent soixante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.660.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Résolutions des Associés

Immédiatement après la formation de la Société, les personnes prémentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés ont pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le siège social de la Société au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

2. L'assemblée générale des associés a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéfinie:

a.- Andreas SCHNEITER, né à Schwendibach (Suisse), le 25 juin 1970, demeurant à Hardstrasse 95, CH-4020 Basel, Suisse.

b.- Christophe GAUL, né à Messancy (Belgique), le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents euros (EUR 2,300.-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: EAC /2012/13408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012136467/518.

(120179962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Delaux Partner's Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 77.653.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136474/11.

(120180145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Promovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire dit 18 octobre 2012

L'assemblée générale accepte la démission de la société ANTRACIT CREATIONS SA. en tant qu'administrateur.

L'assemblée générale nomme Madame Colette REUTER, demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, comme administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Colette REUTER en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée générale nomme la société ANTRACIT CREATIONS S.A. avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, R.C.S. Luxembourg B 39 260, comme commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats de Mr Jeannot PHILIPP et de Mme Marie-France PASTORE, administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012136777/19.

(120179933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.110,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136480/11.

(120179907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2012

Les mandats d'administrateur de Madame Nathalie PIERRE, employée privée, née le 28 octobre 1981 à Thionville, domiciliée au 10, rue des Tulipes, F-57100 Beuvange sous St. Michel – Thionville, de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondorcange, 19 rue des champs et de Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Le mandat de commissaire aux comptes de Triple A Consulting, dont le siège se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Millegassel, et qui est inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

Pour E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.

Référence de publication: 2012136485/18.

(120180142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Espace Retouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 15, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 65.705.

Suite au contrat de vente signé en date du 26 juin 2012, Monsieur Manuel DOS RAMOS SILVA, né le 14 novembre 1967 à Courbevoie (France) demeurant au 13, rue Dr Auguste Schumacher, L-5654 MONDORF-LES-BAINS est devenu l'associé unique des 100 parts sociales de la société Espace Retouche S.à r.l., qui a décidé à l'unanimité de modifier le siège social qui se trouve dorénavant à L-1424 Luxembourg, 15, rue André Duchscher, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 65 705.

Pour la société

Référence de publication: 2012136500/14.

(120179945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Feilux GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5421 Erpeldange (Bous), 2B, rue de Rolling.
R.C.S. Luxembourg B 134.258.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012136525/11.

(120179767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Eastwine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 83.815.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2012, LAC/2012/47976, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "EASTWINE S.A." (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 83.815, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée en date du 25 septembre 2001, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 222 du 8 février 2002.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 28 du 6 janvier 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés et conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136494/22.

(120179982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Etangs de Mechelsbach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, Mechelsbach.
R.C.S. Luxembourg B 95.949.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136501/10.

(120179892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 37.604.

1. Il résulte d'un courrier adressé à la Compagnie, que Madame Evelyn Bourke demeurant à Beckenham, Royaume-Uni, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 21 septembre 2012.

2. Le conseil d'Administration de la société est désormais composé comme suit:

1. M. Norbert Becker, résidant à Bridel, Luxembourg - Président
2. M. Marcus Adams, résidant à Haslemere, Royaume-Uni
3. Mme Emer Daly, résidant à Dublin, Irlande
4. M. Robert Deed, résidant à Walferdange, Luxembourg
5. M. Jeremiah (Jerry) F. Linehan, résidant à Douglas, Ile de Man
6. M. Matthew (Matt) Moran, résidant à Luxembourg-Ville, Luxembourg

7. M. Martin Naville, résidant à Küsnacht, Suisse

8. M. John van der Wielen, résidant à Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2012136678/22.

(120179993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Etoile Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 4, Op Mehlbich.

R.C.S. Luxembourg B 139.072.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136503/10.

(120179857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

EMH, Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136506/10.

(120179946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Financière Star 1, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012136512/10.

(120180148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Interval S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.661.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 17 octobre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 17 octobre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs,

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 17 octobre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour INTERVAL S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012136616/24.

(120180152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'associé unique en date du 20 avril 2012*

- La démission de M. Gregory PIEL de son mandat de gérant avec effet au 8 mars 2012 est acceptée.

Certifié conforme

Pour First Data International Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012136515/14.

(120180091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.412.

—
Extrait du contrat de cession de parts de Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l. ("la Société") daté du 4 juin 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 4 juin 2012,

la société Quercus Assets Selection S.c.a. SICAV-SIF, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, à Luxembourg, a transféré les parts suivantes de la société:

- 1.800 Classe A
- 1.800 Classe B
- 1.800 Classe C
- 1.800 Classe D
- 1.800 Classe E
- 1.800 Classe F
- 1.800 Classe G
- 1.800 Classe H
- 1.800 Classe I
- 1.800 Classe J

à Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012136519/27.

(120180103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012136549/13.

(120179845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012136524/12.

(120179972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Financial Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.401.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012136528/12.

(120180051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Financial Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Maria Luz Arcal Perales, comptable, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid), Monsieur Alvaro Hernando Arcal, ingénieur, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid) et Monsieur Francisco Hernando Arcal, avocat, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012136529/18.

(120180052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

IMF International Momentum Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.911.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMF International Momentum Fund
CACEIS Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2012136607/12.

(120180131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

FINDEV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.806.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.10.2012.

Pour: FINDEV S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012136531/16.

(120179969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

FINDEV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.806.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.2012.

Pour: FINDEV S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012136532/16.

(120179970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Fulflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012136547/11.

(120179994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Green Utility (I) Feeder SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136571/11.

(120180196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Grand Garage Paul Wengler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 36, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 91.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136553/10.

(120179868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Grand HOTEL-CRAVAT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.344.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136554/10.

(120180143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société daté du 16 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société GEPROLUX S.A. daté du 16 octobre 2012 que:

«Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Serge TOUSSAINT en tant qu'administrateur avec effet au 8 octobre 2012.»

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Marc SOLVI

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012136561/15.

(120180198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.438.

L'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 17.07.2012 prend acte de la nomination des membres du Conseil de Gérance en date du 28.09.2010, à savoir:

Diederich Camille, 34, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel - Président-gérant délégué

Reding Rolphe, 16, rue St. Donat, L-5362 Schrassig - gérant gestion journalière

Cazzaro Jean, 3, Birkewee, L-3896 Foetz

Garnich Ferd, 23, rue J.-P. Biermann, L-1268 Luxembourg, en remplacement de Monsieur René Kalmes

Giorgetti-Theisen Jeanne, 115, rue Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Félix Giorgetti.

Leurs mandats sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2012136853/19.

(120180125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Le Vin Quotidien, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 109.713.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thomas Heymans, employé privé, résidant au 13, rue Principale, F-57480 Rustroff, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Le comparant est l'associé unique (l'«Associée Unique») de la société «Le Vin Quotidien», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 109.713 (ci-après la «Société») constituée par un acte notarié en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1375, en date du 13 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°2493, en date du 3 novembre 2007.

2. L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 31, rue de Macher, L-5550 Remich, Grand-Duché de Luxembourg, à partir de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'Article 5 alinéa 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Remich, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HEYMANS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12834. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012136649/35.

(120180162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Gevolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 123.693.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136562/9.

(120179913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Grethen Jos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 40, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 122.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136573/10.

(120180121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Intesa Sanpaolo Sec SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.682.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 2012

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Christian SCHAACK en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide, conformément à l'article 18 des statuts, de nommer avec effet immédiat, la société KPMG Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises. Le mandat ainsi conféré aura une durée de -1- (un) an et expirera donc à la clôture des comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTESA SANPAOLO SEC S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012136618/20.

(120180067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Jinxinge Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.841.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136634/10.

(120179891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Ka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.293.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT SA

Référence de publication: 2012136639/10.

(120180005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.
